

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION ET DE SEJOUR (2016) :

Tarifs :

Les tarifs incluent la TVA en vigueur au 01/01/2016. Un éventuel changement du taux de la TVA entraînera la modification des prix de vente.

Réservations :

Les réservations sont strictement nominatives et ne peuvent en aucun cas être transmises, cédées ou sous-louées sous peine de nullité.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

La location n'est définitive qu'après versement de l'acompte et signature par les 2 parties du Contrat de location :

1°) Séjour d'une durée supérieure ou égale à une semaine : 25 % du montant du séjour pour les locations et pour les emplacements camping, plus 20 euros de frais de dossier.

2°) Séjour d'une durée inférieure à 7 nuits (hors haute saison) : la réservation n'est effective qu'après paiement intégral du séjour plus éventuellement les frais de dossier et signature du contrat par les 2 parties.

Le séjour est automatiquement annulé si le contrat de location ne nous est pas renvoyé signé dans les 8 jours (voir § « Annulation »).

Horaires:

La réception est ouverte de 8h à 13h00 et de 14h00 à 20h00.

En haute saison, les locations de mobil-homes et chalets débutent le samedi à 15 h et se terminent le samedi suivant à 10 h.

En basse et moyenne saison, location le jour de votre choix, selon disponibilités.

Les locations d'emplacement débutent à 14h00 et se terminent à 11h00. L'emplacement doit être restitué dans son état initial.

En cas d'arrivée le matin, il est indispensable de réserver la nuit précédente.

Annulation :

En cas d'annulation de votre part, vous resterez devoir les frais de dossier (20 euros) plus, à titre d'indemnité de rupture du contrat de location :

* Un montant égal à 25 % du coût du séjour (locatifs et emplacements) si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée,

• Un montant égal au coût total du séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

Une assurance annulation est proposée au tarif de 11 euros par séjour (max. 30 jours) pour les emplacements de camping et de 15 euros par semaine pour les locatifs (ou 2,20 euro par nuit pour courts séjours). Voir Conditions Générales d'Assurance « SART ASSURANCES ».

En cas d'annulation de notre part, votre séjour sera entièrement remboursé.

Locations :

Le nombre de personnes occupant un locatif ne peut excéder la capacité indiquée au tarif (personne en surnombre non acceptée).

Les locatifs contiennent les équipements nécessaires à votre séjour. Seuls les draps ne sont pas compris : fourniture possible sur demande.

Les tarifs incluent l'eau, l'électricité et le gaz dans des conditions normales d'utilisation. Toute utilisation anormale ou disproportionnée pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

De même, toute prestation consommée non prévue au départ fera l'objet d'un complément de facturation.

Animaux :

Les animaux ne sont pas admis dans les locatifs. Ils sont tolérés sur le camping (sauf les ces chiens de catégorie 1 et 2 qui sont interdits) s'ils sont tatoués (ou puce électronique) et s'ils sont à jour de toutes leurs vaccinations. Ils doivent être tenus en laisse, muselés le cas échéant, et ne causer aucune gêne au voisinage. Ils ne doivent pas être laissés sans surveillance sur les emplacements.

Retard :

Tout retard à l'arrivée doit nous être confirmé par écrit. Sans information de votre part, nous nous réservons la possibilité d'attribuer l'emplacement ou le locatif à d'autres clients dès le lendemain 12h. Le paiement intégral des prestations demeure exigé et l'éventuel retard ne donne droit à aucune réduction sur le prix initialement convenu.

Règlement du solde :

Pour les locatifs, le solde du séjour est intégralement payable **30 jours avant la date d'arrivée, sans relance de notre part.**

Le non versement du solde entraîne automatiquement l'annulation de la réservation et l'application du paragraphe « Annulation ».

Pour les emplacements, le paiement est exigible à l'arrivée sur le terrain.

Dépôt de garantie :

Pour les locations de mobil-homes et chalets, il vous sera demandé **un dépôt de garantie de 200,00 euros.** Cette somme sera restituée le jour du départ ou au plus tard par courrier dans les 15 jours suivant le départ, éventuellement minorée des manquants et/ou réparations. Le locatif doit être rendu propre, nettoyé, rangé et frigo dégivré : si ce n'est pas le cas, une somme forfaitaire de 60,00 euros sera retenue sur le dépôt de garantie.

Mode de paiement :

Le paiement de l'acompte peut s'effectuer en espèces, par chèque ou virement bancaire ou carte de crédit (Chèques Vacances non acceptés pour le règlement de l'acompte). Les éventuels frais bancaires sont à la charge du client.

Le paiement du solde peut s'effectuer en espèces, par chèque bancaire, virement bancaire, carte bancaire ou Chèques Vacances.

Visiteurs utilisant les infrastructures (hors piscine) du camping :

Dès leur arrivée, les visiteurs doivent impérativement passer au bureau d'accueil pour s'inscrire et acquitter la redevance prévue au tarif. Cette redevance ne donne pas droit d'accès à la piscine. Leurs véhicules doivent être stationnés à l'extérieur du camping.

Emplacement utilisé avec occupants absents :

Aucune réduction ne sera accordée si les occupants s'absentent une ou plusieurs nuits au cours de leur séjour.

Départ anticipé :

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de départ anticipé. Dans certains cas, l'Assurance Annulation pourra être sollicitée.

Sécurité :

Toute anomalie de fonctionnement des appareils et équipements électriques ou à gaz ou du service d'eau doit immédiatement être signalée à la réception. Dans tous les cas vous devez vous conformer aux Consignes de Sécurité affichées dans chaque locatif. En particulier, l'utilisation des lits superposés est interdite aux enfants de moins de 6 ans.

L'utilisation de barbecues électriques, planchas, plaques de cuisson, etc. et de barbecues au charbon de bois est strictement interdite sur les emplacements : sous réserve de respecter les consignes de sécurité spécifiques, vous pouvez utiliser les barbecues collectifs installés dans la zone sécurisée (sauf du 01 juillet au 30 septembre par Arrêté Préfectoral, voir affichage sur le terrain). En cas de vent ou d'extrême sécheresse, la Direction du camping se réserve la possibilité d'interdire temporairement l'utilisation de ces barbecues.

Règlement intérieur et Consignes de Sécurité :

Toute personne présente sur le camping doit prendre connaissance et respecter les Consignes de Sécurité et le Règlement Intérieur affichés à la Réception. Le non respect de ces règlements, en particulier pour des motifs de sécurité et/ou de voisinage pourra entraîner l'exclusion définitive du terrain sans remboursement ni indemnités. En particulier, doivent être respectés : l'interdiction de circulation des véhicules entre 22h30 et 7h30 et **le silence nocturne impératif entre 23h00 et 7h00.**

Réclamations :

Les réclamations relatives au déroulement du séjour doivent être portées à la connaissance de la Direction pour trouver une solution rapide. Un registre est à disposition de la clientèle à la Réception.

Toute réclamation sur l'état des locatifs ou l'inventaire doit être portée à la connaissance de la Direction au plus tard avant 18h00 le soir de l'arrivée. Passé ce délai, aucune réclamation de sera prise en compte : le locataire sera donc tenu pour responsable des éventuels manquants ou dégâts constatés.

Responsabilité :

La Direction du camping ne saurait être tenue pour responsable des vols, dommages ou accidents survenant à vos biens personnels, équipements ou véhicules durant votre séjour. La Direction du camping décline toute responsabilité pour les perturbations, interruptions ou empêchements de votre séjour causés par des événements extérieurs, phénomènes naturels et climatiques ou en cas de force majeure (conditions météorologiques, restrictions d'eau, grèves, pannes d'électricité, etc.